



BUDGET POUR 2009 ET CALCUL DES CONTRIBUTIONS AU FONDS GÉNÉRAL

Note de l'Administrateur

Résumé: Le présent document contient le projet de budget administratif du Fonds complémentaire pour l'exercice 2009. Le projet de budget proposé dans l'annexe s'élève au total à £63 600. Le présent document fait le point des contributions au fonds général pour 2008.

Mesures à prendre: Adopter le budget administratif pour 2009.

1 Introduction

- 1.1 En vertu à la fois de l'article 16.2 du Protocole portant création du Fonds complémentaire et de l'article 18.5 de la Convention de 1992 portant création du Fonds, l'Assemblée du Fonds complémentaire adopte le budget annuel du Fonds complémentaire.
- 1.2 Conformément à l'article 3 du Règlement financier de l'Organisation, l'exercice financier du Fonds complémentaire est l'année civile. Le projet de budget que propose l'Administrateur couvre donc la période allant du 1er janvier au 31 décembre 2009.
- 1.3 Conformément à l'article 11 du Protocole portant création du Fonds complémentaire, l'Assemblée détermine, s'il y a lieu, le montant des contributions à mettre en recouvrement.
- 1.4 Les dépenses du Fonds complémentaire se ventilent comme suit:
 - a) frais et dépenses prévus pour l'administration du Fonds complémentaire et tout déficit d'exercices antérieurs; et
 - b) paiement des demandes d'indemnisation.

2 Budget des dépenses administratives pour 2009

- 2.1 À leurs sessions de mars 2005, l'Assemblée du Fonds de 1992, le Conseil d'administration du Fonds de 1971 et l'Assemblée du Fonds complémentaire ont décidé que les trois Fonds devraient avoir un Secrétariat commun et que le Secrétariat du Fonds de 1992 devrait se charger de l'administration à la fois du Fonds de 1971 et du Fonds complémentaire (documents 92FUND/A/ES.9/28, paragraphe 7.3, 71FUND/AC.16/15, paragraphe 4.4 et SUPPFUND/A.1/39, paragraphes 11.2 et 11.3).

SUPPFUND/A.4/18

- 2 -

2.2 Le projet de budget administratif pour le Secrétariat commun, à l'exclusion des honoraires du Commissaire aux comptes et des dépenses directement imputables aux différentes Organisations, s'élève au total à £3 661 225 (document 92FUND/A.13/19, annexe I) pour 2009. Ce chiffre dépasse de £77 225 (2,2 %) le budget pour 2008, soit £3 584 000.

2.3 Un récapitulatif du budget administratif pour le Secrétariat commun est présenté ci-après:

CHAPITRE	Ouverture de crédits proposée pour 2009 £	Ouverture de crédit pour 2008 £	% d'augmentation/(baisse) par rapport à 2008
I Personnel	2 197 925	2 152 700	2,1 %
II Services généraux	763 300	748 800	1,9 %
III Réunions	175 000	175 000	0 %
IV Voyages	150 000	150 000	0 %
V Dépenses accessoires (à l'exclusion des honoraires du Commissaire aux comptes)	315 000	297 500	5,9 %
VI Dépenses imprévues	60 000	60 000	0 %
Total des dépenses – chapitres I à VI	3 661 225	3 584 000	2,2 %

2.4 Comme indiqué dans le document SUPPFUND/A.4/17, l'Administrateur propose que, conformément à l'approche adoptée pour les quatre derniers exercices 2005 à 2008, le Fonds complémentaire verse au Fonds de 1992 des frais de gestion pour la période allant du 1er janvier au 31 décembre 2009, au titre des coûts de fonctionnement du Secrétariat commun. Le montant proposé pour cette période devrait rester fixé au même niveau qu'en 2008, soit £50 000. Le projet de budget a été préparé sur cette base. Si l'Assemblée devait décider de répartir différemment les coûts entre les trois Organisations, le projet de budget devrait être revu en conséquence.

2.5 Le Commissaire aux comptes a provisoirement indiqué que les honoraires relatifs à la vérification des états financiers de 2008 du Fonds complémentaire seront de £3 600, à acquitter en 2009. Ces honoraires sont compris dans les crédits prévus pour les dépenses administratives afférentes uniquement à ce Fonds, qui s'élèvent à £13 600.

2.6 Le projet de budget administratif du Fonds complémentaire pour 2009, d'un montant total de £63 600, est reproduit en annexe.

3 Estimation du solde au 31 décembre 2008

3.1 Estimation du solde

L'excédent estimatif de £1 133 781 au 31 décembre 2008 est calculé comme indiqué dans le tableau ci-après:

SUPPFUND/A.4/18

- 3 -

	£	£
Solde reporté au 1er janvier 2008		1 107 016
<i>Plus</i>		
Contributions des années précédentes au fonds général à recevoir en 2008	25 265	
Intérêts à échoir en 2008 (estimation)	55 000	
		80 265
<i>Moins</i>		
Dépenses administratives en 2008 (voir le paragraphe 3.3)	53 500	
		53 500
Estimation du solde au 31 décembre 2008		1 133 781

3.2 Revenus*Contributions*

3.2.1 L'Assemblée a décidé, à sa 3ème session tenue en octobre 2007, de ne pas mettre en recouvrement des contributions pour 2007 exigibles en 2008.

Intérêts à échoir en 2008

3.2.2 Les intérêts à percevoir au cours de l'année 2008 sur le placement des avoirs du fonds général par le Fonds complémentaire sont évalués à £55 000. Cette estimation suppose le placement d'une somme moyenne d'environ £1 million.

3.3 Dépenses

Les dépenses administratives pour 2008, d'un montant de £53 500, se ventilent comme suit:

- frais de gestion à verser au Fonds de 1992 (voir le document SUPPFUND/A.2/23, paragraphe 18.3), d'un montant de £50 000.
- honoraires relatifs à la vérification des états financiers 2007, à acquitter en 2008, d'un montant de £3 500.

4 Estimations pour 2009**4.1 Recettes***Intérêts à échoir en 2009*

Les intérêts à percevoir en 2009 sur le placement des avoirs du fonds général par le Fonds complémentaire sont évalués à £50 000. Cette estimation suppose le placement d'une somme moyenne d'environ £1 million.

4.2 Dépenses

4.2.1 Les dépenses administratives pour 2009 s'élèvent à £63 600 au total, tel qu'indiqué aux paragraphes 2.4 et 2.5.

Fonds de roulement

4.2.2 Afin de permettre au Fonds complémentaire de faire face à des dépenses imprévues, qui seront très probablement modestes, l'Assemblée du Fonds complémentaire a décidé à sa session d'octobre 2007 de maintenir le fonds de roulement à £1 million (document SUPPFUND/A.3/20, paragraphe 17.4).

SUPPFUND/A.4/18

- 4 -

4.2.3 Pour les raisons énoncées au paragraphe 4.2.2 ci-dessus, l'Administrateur propose que le fonds de roulement soit maintenu à £1 million.

4.3 Estimation du solde

4.3.1 Le solde du fonds général au 31 décembre 2009 est estimé comme suit:

		£	£
<i>Plus</i>	ESTIMATION DES RECETTES		
	Solde au 31 décembre 2008	1 133 781	
	Intérêts à échoir en 2009	50 000	
	Total des recettes estimatives pour 2009		1 183 781
<i>MOINS</i>	ESTIMATION DES DÉPENSES		
	Dépenses administratives, y compris les frais de gestion, budget 2009 (annexe)	63 600	
	Total des dépenses estimatives pour 2009		63 600
<i>Plus</i>	Fonds de roulement		1 000 000
	EXCÉDENT DU FONDS GÉNÉRAL AU 31 DÉCEMBRE 2009		120 181

4.3.2 Comme l'indiquent les estimations figurant dans le tableau ci-dessus, il ne sera pas nécessaire de mettre en recouvrement des contributions pour équilibrer le budget 2009 du fonds général.

5 Proposition de l'Administrateur

Compte tenu des estimations énoncées au paragraphe 4.3.1 ci-dessus, l'Administrateur propose de ne pas mettre en recouvrement de contribution au fonds général pour 2008.

6 Mesures que l'Assemblée est invitée à prendre

L'Assemblée est invitée à:

- a) prendre note des informations figurant dans le présent document;
- b) examiner le projet de budget des dépenses administratives du Fonds complémentaire pour 2009 en vue de son adoption (paragraphe 2.6 et annexe);
- c) examiner la proposition de l'Administrateur de maintenir le fonds de roulement à £1 million pour le Fonds complémentaire (paragraphe 4.2.3); et
- d) se prononcer sur le calcul des contributions au fonds général pour 2008 (paragraphe 5).

* * *

ANNEXE

PROJET DE BUDGET ADMINISTRATIF DU FONDS COMPLÉMENTAIRE POUR 2009

(en livres sterling)

ÉTAT DES DÉPENSES		DÉPENSES EFFECTIVES EN 2007	OUVERTURE DE CRÉDITS EN 2007	OUVERTURE DE CRÉDITS EN 2008	OUVERTURE DE CRÉDITS EN 2009
I	Frais de gestion à payer au Fonds de 1992	70 000	70 000	50 000	50 000
II	Dépenses administratives (y compris les honoraires du Commissaire aux comptes)	4 288	15 000	13 500	13 600
Ouverture de crédits pour le Fonds complémentaire		74 288	85 000	63 500	63 600